



Étude ergonomique concernant les nouveaux équipements de sécurité de la DGDDI

À la suite des attentats de novembre 2015, la DGDDI a décidé l'achat de matériels de sécurité et de contrôle pour les unités de la branche Surveillance afin de renforcer ses moyens d'action et permettre en particulier une plus grande sécurité. Des équipements tels que des gilets de protection nommés portes-plaques, des armes longues (pistolet-mitrailleur HK) ou des étuis de cuisse ont donc été commandés.

Sans remettre aucunement en cause la pertinence de cette nécessité de renforcer les moyens et la sécurité des agents, les différentes expérimentations effectuées en réel, sur le terrain, indiquent clairement que ces matériels posent de nombreux soucis en termes d'encombrement et d'utilisation et concourent à renforcer la pénibilité du travail.

C'est pourquoi les fédérations Solidaires, CGT, FO et CFDT du CHSCT-M proposent la mise en place d'une étude que le Pôle Ergonomique du Ministère pourrait effectuer ou piloter.

Le but de cette étude étant de s'assurer que ces équipements préservent au mieux la santé, ne détériorent pas leurs conditions de travail tout en permettant la meilleure sécurité possible.

A ce titre, il s'agira d'observer des situations réelles de travail permettant d'apprécier d'une part, l'adaptabilité des nouveaux équipements aux morphologies des douanier(e)s, et d'autre part, les pénibilités éventuelles pour les douanier(e)s de l'utilisation de ces équipements, dans l'exécution des prescriptions organisationnelles des contrôles, notamment, ceux qualifiés de « dynamiques ».